que les instances reitérés de ses collègues n'ont pu décider à accepter un nouveau mandat.

Un arrêté de M. le Préfet, en date du 8 décembre courant, dispose qu'à partir du 1er janvier 1881 il sera perçu, à Tourcoing, pendant 5 années consécutives, à titre de taxe en principal et décimes, savoir :

sur les vins	4,96
sur les cidres et poirés	1,25
sur les hydromels	3,45

Plusieurs de nos concitoyens se sont émus de cette publication qu'ils supposent concerner un impôt nouveau dû à l'Etat et à la commune.

Il n'en est rien.

La mesure dont il s'agit n'est qu'une simple application de la loi du 9 juin 1875 qui a prescrit la suppression de l'*exercice des débits de boisson* dans les agglomérations de 10,000 âmes et au-dessus et qui a remplacé cet exercice par une taxe unique qui ne subira de modification que de 5 ans en 5 ans.

La taxe unique sera payée à l'introduction dans l'agglomération ou à la sortie des entrepôts intérieurs.

Il en résulte donc que la mise à exécution de la loi du 9 juin 1875 va, non pas accroître les charges des habitants, mais atténuer pour les débits de boisson les ennuis et les inconvénients de l'exercice *et réduire pour tout le monde les taxes sur les boissons susi-ndiquées.*

(Communiqué par l'Administration Municipale.)

Nous apprenons que les membres du tribunal de commerce de Lille ont offert pour les élections du 5 janvier, la candidature pour les fonctions de président à M. Charles Mas, en remplacement de M. Charles Verley, non rééligible.

Et à M. Julien Le Blan la candidature pour les fonctions de juge, en remplacement de M Charles Hust, sortant d'exercice, qui a manifesté formellement le désir de n'être pas réélu.

Les autres juges et juges suppléants dont le mandat est expiré sont rééligibles.

Les obsèques de Mme Pajot, épouse de l'honorable sénateur du Nord, ont eu lieu hier, à onze heures et demie, en l'église Saint-Etienne à Lille.

Une assistance nombreuse avait tenu à donner tout à la fois un religieux souvenir à la mémoire de Mme Pajot, en même temps qu'un témoignage de douloureuse sympathie à l'honorable senateur frappe dans ses affections les plus chères.

Les prémisses de M. l'abbé Guesqhière auront lieu en l'Eglise N.-D, le lendemain de la fête de Noël, c'est à cette occasion que la Société chorale de N.-D. chantera la Messe de Dumont (1er ton) pour quatre voix mixtes par H. Peers.

Une association amicale vient de se former entre les Sociétés de gymnastique la *Françaises*, de Roubaix ; la *Renaissance*, de Marcq-en-Barœul, les Sociétés la *Fraternelle*, de Saint-Maurice-Fives et de *Wazemmes-Lille*, pour l'organisation de promenades et fêtes, afin de développer de plus en plus le goût de la Gymnastique.

La *Fraternelle* organise pour dimanche sa première promenade. Les quatres Sociétés se réuniront au local de la *Renaissance*, à Marcq, pour se rendre ensuite fanfare en tête au siège de la Société de Wazemmes.

La société des *Gais-Railleurs* de Roubaix — société libre penseuse — organise pour le 25 décembre — jour de Noël ! — un bal au profit du *sou des écoles laïques*.

Ce bal sera donné dans la salle des fêtes du Cercle des travailleurs (ancien cercle du Progrès).

Des invitations ont été lancées. Elles contiennent une note si jolie, si jolie, que ce serait très mal à nous d'en priver nos lecteurs. La voici dans sa ravissante simplicité :

N. B. — Dans ce bal, les plaisanteries fines, les traits d'esprits, les bons mots, *n'y* seront pas interdits, mais tout manquement aux convenances serait réprimé sur le champ.

Comment trouvez-vous ce petit *nota*, rédigé d'ailleurs dans un français assez tudesque ?

On ne dit pas plus gentiment à ses invités : « Vous savez, vous avez beau être des gais railleurs ; entre nous, votre gaîté habituelle n'est pas amusante du tout, vos plaisanteries sont lourdes et manquent tout à fait de sel ; il faudra tacher de trouver mieux ; quant à vos bons mots, ils sont le plus souvent tellement inconvenants, que si vous vous avisez de les redire, nous serons obligés de vous flanquer à la porte. »

Mais ce n'est pas tout ; l'invitation contient encore cette mention :

« Les dames seules ne seront pas admises, prix du cachet : cavalier et dame, 3 francs ; cavalier seul, 2 francs; dame (supplémentaire), 1 franc. »

Dame supplémentaire... Ah ! ça, voyons qu'entend-on, chez les gais railleurs, par cette expression un peu vive ? Le compte-rendu de la fête nous dira certainement combien il y aura eu de dames... supplémentaires.

La Compagnie des tramways fait travailler avec la plus grande activité à la reconstruction de la voie de la ligne de Roubaix, sur un parcours de trois kilomètres. La partie en reconstruction était établie sur l'accotement non empierré de la route ; les terrains sont en cet endroit très argileux et l'eau ne trouvait pas un écoulement facile.

L'ébranlement produit par le passage des trains aidant, la voie a été bientôt entièrement défoncée et des déraillements nombreux se sont produits. Un excellent ballastage va obvier à cet inconvénient.

On espérait terminer les travaux vendredi soir, de façon à ce que le service fût régulièrement rétabli le jour de Noël. Nous ne savons si on aura terminé.

Dès que les ouvriers occupés sur la ligne de Roubaix seront libres, ils seront immédiatement employés au prolongement des lignes d'Hellemmes et de Canteleu. La ligne I doit être continuée jusqu'au chemin du marais de Lomme ; en quelques jours, ce travail pourra être exécuté.

M. Jules Deridder, boucher à Croix, arrêté le 1er décembre sous l'inculpation de viol, vient d'être mis en liberté à la suite d'une ordonnance de non-lieu.

Beaucoup de personnes s'arrêtaient aujourd'hui pour voir passer dans la rue Neuve, solidement garotté et placé entre deux agents, un jeune homme très-élégamment vêtu. Ce jeune homme nommé Désiré-Gustave Soulié venait d'être arrêté dans des circonstances qui méritent d'être rapportées.

Nos lecteurs n'ont pas oublié le vol de foulards qui a eu lieu, il y a environ quinze jours, l'arrestation de quatre jeunes gens habitant Roubaix. Ces quatre prévenus avaient un autre complice qui avait réussi à prendre la fuite pendant le trajet du commissariat du 2e arrondissement au dépôt de sûreté.

Or, depuis ce jour, la police le recherchait. On disait qu'il allait dans une maison de la rue de l'Alma, et sur ce point, la surveillance fut établie plus active, mais Soulié savait qu'il était recherché et se gardait bien de s'exposer à tomber entre les mains de la police.

La nuit dernière, cependant, l'idée lui vint de revenir à Roubaix, idée funeste, car il était à peine de quelques heures dans la maison en question que deux agents, avertis de sa présence, le trouvaient caché sous un lit dans un grenier.

Soulié joua l'indignation, protesta hautement contre ce qu'il appelait une méprise et finalement pria les agents de le laisser les suivre en liberté. Notre homme avait l'intention de s'évader de nouveau, mais les agents ne lui permirent pas de mettre son projet à exécution. Après l'avoir lié, ils le conduisirent en lieu sûr.

Ce jeune homme, que beaucoup de personnes, à Roubaix, considéraient comme un garçon honnête, a déjà subi une condamnation à trois ans de prison, pour détournements de fonds publics. Il est, en outre accusé d'un vol important commis, à l'aide de fausses clefs, chez un marchand de confection de Roubaix, chez qui il logeait.

Soulié a refusé de répondre aux questions du commissaire chargé de l'enquête, se réservant, a-t-il dit, de raconter son histoire au juge d'instruction. Il sera conduit demain à la maison d'arrêt de Lille.

Soulié est âgé de 22 ans. Il est originaire de Douai et exerçait la profession d'employé de commerce. Les deux agents qui l'ont arrêté se nomment Huyghe et Desprey.

M. Chieus, vétérinaire-inspecteur à la gare de Tourcoing, a fait saisir, cette après-midi, un convoi de 78 porcs importés directement d'Allemagne.

La plupart de ces animaux ont été reconnus atteints de la fièvre aphtheuse.

Nous rappelons que c'est dimanche prochain, à 7 heures précises, que l'*Orphéon Roubaisien* offrira une soirée musicale et dramatique à ses membres honoraires. Voici le programme de la soirée :

PREMIÈRE PARTIE. — Grisy. *Le Régiment qui passe*, chœur, Orphéon Roubaisien. — Adam. *Air du Chalet*, MM. P. Mercier. — Berbignier. Air varié pour flûte, F. Dodin. — Clapisson. *Les Trois Nicolas*, L. Desmarchelier. — Rossini. Air du *Barbier*, A. Voisart. — *** Romance, E. Decondé. — Rossini. Air de la *Calomnie*, H. Notte. — *** Chansonnette comique, A. Cocheteux.

DEUXIÈME PARTIE. — Saintes. *Les Esprits de l'Air*, chœur, Orphéon Roubaisien. — Wekerlin. Sérénade, MM. L. Desmarchelier. — Tulou. Duo concertant pour 2 flûtes, Dodin et Dubocage. — Kucken. Sérénade chantée par MM. Décondé, Merchez. Denis, Jorion, Mercier, Liégeois, Notte et Funck, sous la direction de M. A. Cornilliot. — *** *Le Gommeux belge*, chansonnette, F. Duhot. — *** *Perdue*, romance, P. Mercier. — *Le Rosier Blanc*, paroles et musique de J. de Leeuw, E. Decondé. — *** Chansonnette comique, A. Cocheteux.

TROISIÈME PARTIE. — *Les Fureurs de l'Amour*, tragédie burlesque, jouée par MM. Duhot, Jorion, Flambart, J. Bonte et Renard.

A l'issue de la Soirée, Grande Tombola offerte aux Enfants.

Le piano sera tenu par M. Aurèle.

La musique des Sapeurs-Pompiers d'Halluin nous prie d'annoncer qu'elle donnera son concert annuel à ses membres honoraires le dimanche 16 janvier prochain.

La Société des Sciences, de l'Agriculture et des Arts de Lille tiendra, le dimanche 26 décembre, à une heure précise, dans la salle du théâtre, sa séance solennelle pour la distribution des prix et récompenses.

Il y a lieu de rectifier ce qui a été publié concernant l'élève de l'Institut du Nord de la France qui a été victime d'un accident à l'atelier d'ajustage. Deux doigts seulement de la main gauche ont été atteints et on a maintenant tout espoir qu'il y aura guérison complète.

Un marchand de poissons ayant vendu hier aux halles deux raies. L'acheteur exprima le désir qu'on lui porta cette marchandise à domicile. Un gamin de onze à treize ans fut envoyé ; mais ce dernier au lieu d'aller liver les poissons au client les vendit à la première personne venue.

On a arrêté le jeune drôle qui est de nationalité belge.

Elections Municipales

Une question se pose à la veille des élections municipales de notre ville.

Deux amnisties qui ont pris domicile à Roubaix sont rentrés dans leurs droits civils et politiques, mais peuvent-ils être électeurs ou éligibles, s'ils ne satisfont point aux conditions de domicile exigées par la loi ?

Le conseiller général élu dernièrement pour notre canton - ouest n'est pas inscrit sur la liste électorale, peut-il aussi être électeur ou éligible ?

Nous ne le pensons pas, mais, pouvez-vous nous en assurer M. le rédacteur ?

Nouvelles militaires. — *Nominations.* M. Diehl, capitaine au 16e bataillon de chasseurs, est nommé chef de bataillon au 26e de ligne.

M. de Vaulx d'Achy, capitaine attaché au 1er corps d'armée, passe en la même qualité au 14e corps à Lyon.

M. Bréchin, adjoint à l'intendance, passe de Maubeuge à Paris.

M. Bénard, adjoint à l'intendance, passe d'Abbeville à Maubeuge.

M. de Bougrinet de la Tocnaye, capitaine au 76e de ligne, est nommé adjudant-major au corps.

M. Parent, capitaine adjudant-major au 20e bataillon de chasseurs, est nommé chef de bataillon au 110e de ligne.

M. Froissac, chef d'escadron commandant l'artillerie de l'arrondiesement de Lille, a été promu lieutenant-colonel et nommé sous-directeur à Toul.

M. Rivals, lieutenant au 29e d'artillerie, est nommé capitaine au 29e.

M. Bayle, capitaine en 2e au 13e d'artillerie passe capitaine en 1er au 27e.

M. Florence, capitaine en 2e au 25e d'artillerie, passe capitaine en 1er au 15e.

M. Lagneau, lieutenant en 2e au 15e d'artillerie, passe lieutenant en 1er au 13e.

M. Barthélemy, lieutenant en 2e au 4e d'artillerie, passe lieutenant en 1er au 27e.

M. Lemarchand, capitaine, passe du 18e d'artillerie au 27e.

M. Sordet, maréchal-des-logis au 3e escadron du train des équipages militaires, est nommé sous-lieutenant au 1er escadron à Lille.

M. Fournet, médecin à l'hôpital militaire d'Oran, passe à celui de Lille.

M. Prieur, médecin, passe de l'hôpital de Lille à celui de St-Martin.

M. Courtot, médecin, passe de l'hôpital de Cambrai à celui de Constantine.

M. Goudot, vétérinaire au 27e d'artillerie, passe au dépôt de remonte de Faverney.

M. Bernard, promu vétérinaire en 1er est affecté au 27e d'artillerie.

Le président de la République a décidé que les stagiaires de l'école de médecine et de pharmacie militaires pourront à l'avenir être nommés au grade d'aide-major de 2e classe, après avoir satisfait aux examens de sortie, quelle que soit la durée du stage accompli, toutes les fois que les nécessités du service rendront cette mesure utile.

On annonce que des congés d'une durée de 30 à 90 jours vont être accordés aux militaires des classes de 1876 et 1877, à raison de 21 0/0 du contingent.

Les Inondations
DANS LE NORD

On nous écrit d'Halluin, 23 décembre, matin :

« Les eaux de la Lys débordent complètement et ont envahi toutes les prairies environnantes. On ne se rappelle pas les avoir vu si hautes, aussi bon nombre d'établissements qui bordent la rivière sont envahis par les eaux. Les blanchisseries Vandewynckeele, Dassonville et Phalempin et Leduc sont arrêtées ; la première le 21, les deux autres aujourd'hui. 250 ouvriers chôment.

Le Pont de Menin est complétement submergé, les eaux passent au-dessus du tablier et atteignent les parapets. Depuis hier matin, les voitures ne peuvent y passer ; aujourd'hui il est devenu impraticable pour les piétons même. On ne sait comment ce soir, les Meninois qui travaillent à Halluin pourront retourner. Bon nombre d'habitations, à Menin, sont inondées.

» A VERVICQ, beaucoup de maisons sont évacuées. Une ferme est complètement entourée d'eau peut-être inondée à l'heure qu'il est.

» A RONCQ et à LINSELLES plusieurs habitations sont dans l'eau par suite du grossissement de la Becque qui vient de Bondues.

Au pont du chemin de fer, sur la Lys, les eaux battent contre les piliers et causent de grands dommages aux remblais qu'elles creusent.

Hier, à Menin, on a constaté que les eaux s'étaient élevées de 30 centimètres dans l'espace d'une heure.

23 décembre, 4 heures soir.

« Les eaux de la Lys à Halluin ont monté encore de cinq à six centimètres, elles monteront peut-être encore d'autant dans la nuit.

» Une passerelle est établie sur le pont entre Halluin et Menin, où il y a un très grand nombre d'habitations inondées.

» Entre Wervicq France et Wervicq Belgique, le pont est chargé et intercepté pour les voitures. L'usine à gaz de Wervicq, Belgique qui est inondée. Plus de lumière pour les deux Wervicq.

» A Wervicq France, une cinquantaine de ménages ont dû déménager.

» Le service du chemin de fer se fait toujours presqu'à Menin. Les eaux arrivent aux rails dans la prairie entre Halluin et Menin. Les eaux en amont de la ligne sont à 40 centimètres environ plus élevées que celles en aval.

» Une passerelle est établie pour les piétons sur le pont de Menin. A chaque issue une foule de curieux stationne. »

A VALENCIENNES. — Depuis avant-hier soir, l'eau a monté avec une rapidité étonnante.

Mardi, on avait pu croire à un changement complet dans l'état de l'atmosphère ; le temps s'était mis à la gelée. Malheureusement la pluie a recommencé et continue depuis ce temps.

Les eaux du vieil Escaut qui traverse toute la ville ont monté de 90 centimètres.

Le moulin de la rue des Moulineaux ne marche plus.

A l'écluse Notre-Dame, au faubourg de Paris, les eaux sont de 30 centimètres au-dessus du niveau ordinaire.

Par suite du débordement de la rivière de l'Escaut et du canal du Jard, à Flines-lez mortagne 500 hectares de prairies et terres ensemensées, sont inondés.

Les pertes inappréciables en ce moment sont considérables.

A ARMENTIÈRES. — L'inondation a pris des proportions considérables ; la Lys continue à monter, et, au pont de Flandre, dans la matinée d'hier; le niveau des eaux atteignait presque la voûte.

Au pont de l'Attargette, le spectacle était grandiose et menaçant. De quelque côté que l'on jetât les yeux, on n'apercevait que l'eau qui couvrait la campagne ; les Près-Duhem, la route du Bizet, l'espace compris entre le nouveau canal et la rivière, tout était submergé.

Depuis vingt ans, on ne se souvient pas d'avoir vu à Armentières une semblable inondation.

Dès le commencement de la crue, les établissements situés dans la rue de Flandre ont dû êtres fermés. A Hors-le-pont, les maisons Beghin et les maisons Deren, ont été évacuées. La maison de commerce de M. Savary a été inondée, et l'on a dû en retirer les marchandises qui s'y trouvaient La filature de M. H. Dansette a été inondée en partie. L'établissement de M Charvet-Colombier, qui n'a pas été fermée depuis vingt ans à cause d'inondation l'a été cette année.

Cependant les dangers étaient moins grands qu'autrefois, grâce aux mesures de précaution qui ont été prises et surtout grâce à la nouvelle dérivation.

Sur la route d'Houplines, les maisons Ruyant-Carpentier sont inondées.

En face d'Houplines, au lieu dit *Petit Flandre* l'eau entre dans les maisons par les fenêtres.

Sur les parcours de la Lys, on nous signale les ravages causés par le débordement.

Ainsi à PONT-DE-NIEPPE la crèmerie Fauvergue est fermée et à ERQUINGHEM, la crèmerie de Mahieu-Delangre.

A QUESNOY, la crûe de la Deûle est aussi inquietante : l'établissement Benaux est fermé.

Nous apprenons que le Conseil Municipal a voté à l'unanimité, dix mille francs pour secourir les indigents inondés.

A CALONNE-SUR-LA-LYS. Les eaux couvrent la totalité du territoire. Deux usines sont complètement envahies, trente ménages sont sans abri. Un assez grand nombre de cultivateurs ont leurs récoltes totalement perdues : plus de cent personnes sont sans travail.

Aucun accident de personne à déplorer.

A BAURAINVILLE. On nous écrit de Maresquet que le pays est inondé et que la circulation est devenue impossible.

EN BELGIQUE

Toute la vallée de la Senne jusqu'à Eppeghem est inondée. La Reine s'est rendue mercredi sur les lieux et a prodigué des secours et des consolations aux malheureux éprouvés par l'inondation.

Le niveau des eaux a sensiblement baissé depuis mardi soir ; à Saint-Gilles, notamment, certaines rues impraticables lundi et mardi étaient rendues à la circulation mercredi matin. La rue de France, située sur le territoire de cette commune, a été complètement inondée depuis le *Nieuw-Molen* jusqu'à une petite ferme qui se trouve en contre bas de la route. L'eau montait à plus d'un mètre de hauteur et plusieurs maisons ont dû être évacuées ; le passage dans la rue offrait des dangers sérieux.

La baisse des eaux dans la vallée de la Senne continue fort heureusement.

On évalue à des sommes fabuleuses les dégâts causés par l'inondation dans le seul arrondissement de Bruxelles. Dans la capitale, bon nombre de négociants qui n'ont pas eu le temps, malgré les avis de l'autorité, de garer les marchandises déposées dans le sous-sol, ont essuyé des pertes énormes et qui se chiffrent par centaines de milliers de francs.

L'arrondissement de Malines paraît avoir beaucoup souffert aussi de la crue extraordinaire des cours d'eau.

SERAING. — C'est dans le bassin de Seraing que la détresse générale causée par l'inondation est la plus intense.

Sauf les aciéries et la fabrique des clous d'Angleur et la fabrique de fer d'Ougrée, qui, bâties sur des éminenses de terrain, sont encore à l'abri des eaux, toutes les usines chôment. Les hauts-fourneaux de la Société Cockerill sont éteints. Tous les ateliers, toutes les vastes cours de cet établissement sont transformés en un immense lac, où l'eau s'élève de 1 m 50 à 2 m. de hauteur. A la bruyante activité qui régnait encore il y a quelques jours dans tous ces ateliers a succédé un silence de mort. On n'entend plus que le clapotement des eaux contre les murailles. Dans l'habitation de l'honorable directeur de la Société Cockerill il y a 60 centimètres d'eau au rez-de-chaussée.

Tous les efforts que M. Sadoine a faits pour préserver ses houillères de l'inondation sont restés infructueux. Les eaux ont renversé les digues élevées autour des puits des houillères Caroline et Henri-Guillaume et se sont engouffrées avec fracas dans l'intérieur des mines, qui sont complètement inondées, ainsi que les autres charbonnages de la Société, Marie et Colland, avec lesquels les deux premiers sont en communication. L'honorable directeur avait eu la précaution de suspendre les travaux et d'empêcher les ouvriers de descendre depuis que le danger s'était manifesté. Grâce à cette excellente mesure, la vie des ouvriers a été preservée. Il n'y a eu qu'une victime : le maître-charpentier de la houillère Caroline, qui est tombé dans la bure et s'y est noyé.

Le puits n° 3 de la Nouvelle Marihaye à Fooomalle, a été également submergé par les eaux entrées par l'orifice du puits. Tout travail a cessé à la Nouvelle et à l'Ancienne Marihaye. Là non plus on ne signale d'accident. Les charbonnages de l'Espérance, sauf la houillère Fanny, qui reste seule en activité à Seraing, ceux d'Yvez, du Val-Benoît, etc., etc., chôment depuis quelques jours. On travaillait encore hier matin au Grand-Bac; mais la direction, dans la crainte d'une irruption des eaux des houillères voisines, a fait cesser les travaux et remonter les ouvriers.

Il est impossible de se figurer la désolation qui existe en ce moment à Seraing, au milieu de toute cette population de 25,000 ouvriers. Toute la commune est submergée depuis le chemin de fer jusqu'à la Meuse. Les eaux arrivent dans la rue Cockerill jusqu'auprès de la gare c'est-à-dire dans toute la longueur de cette rue. En certains endroits, l'eau s'élève dans les maisons jusqu'à 3 m. 50 et 4 mètres de hauteur. Dans la rue du Bac, un véritable torrent sert de la prairie de Henri-Guillaume pour se diriger du côté d'Ougrée.

A partir de l'Espérance, l'inondation recouvre la rue Léopold, et l'on doit passer sur le chemin de fer pour arriver jusqu'auprès de Marihaye. Tout le quartier de Many est inondé à 2 et 3 mètres de hauteur. A partir du pont de Marihaye, la voie ferrée est sous l'eau. Un canion transporte les habitants vers le Val-Saint-Lambert, où l'on continue à travailler.

On ne voit partout que des familles d'ouvriers, qui, chassées de leurs demeures par l'inondation, errent à l'aventure, cherchant un asile et du pain. Toutes ces femmes, exténuées de sommeil, de fatigue et de besoin, tous ces petits enfants à peine couverts de quelques loques que leurs parents ont pu emporter, présentent le spectacle le plus lamentable.

Le pasteur allemand évangélique, M. Péterson, a eu l'excellente idée de transformer en refuge pour les inondés le nouveau temple de la rue Léopold. Il y a fait placer un vaste poêle et étendre des bottes de paille entre tous les bancs. Inutile d'ajouter que toutes les familles sans abri y sont reçues, quel que soit le culte auquel elles appartiennent. Il y avait là, hier soir, plus de 400 femmes et enfants, étendus sur la paille, et auxquels on distribuait des vivres. Parmi ces pauvres femmes il y en avait plusieurs qui, rongées par la fièvre, semblaient bien malades. L'honorable pasteur et sa dame prodiguaient à tous leurs soins les plus dévoués.

A SERAING, comme partout du reste, les moyens de sauvetage sont complétement insuffisants. Là, comme à Liége, on réclame avec instance quelques uns de ces braves pontonniers, qui ont rendu tant de services à nos populations dans les inondations de 1850. Il y a une quantité de maisons où le drapeau de détresse est arboré et où l'on ne peut aborder depuis plus de trois jours. Que de familles sans pain, sans chauffage ! Que d'existences compromises ! La nuit, on entend presque partout des cris de gens qui demandent des secours qu'il est impossible de leur porter. Ajoutons que la nuit est rendue plus lugubre encore par l'absence de gaz, le gazomètre étant submergé.

AU MANY et dans d'autres parties de la commune, on a dû percer les murs d'une foule de maisons pour sauver les habitants. Nous avons vu hier toute une famille — homme, femme et enfants — qui était réfugiée au grenier, obligée de briser la toiture pour pouvoir descendre au moyen d'une échelle. Le matin, une pauvre femme était accouchée dans l'eau !

On signale déjà de nombreux accidents. Les plafonds des habitations se sont effondrés sous la pression de l'eau. On a découvert hier matin dans une misérable cabane, deux vieillards, un homme et une femme, noyés.

Combien n'aurons-nous pas de semblables malheurs à déplorer ?

Les journaux de Liége, du Hainaut, de la Flandre et de Namur sont de nouveau remplis des détails les plus navrants sur les désastres produits par les inondations. La place nous manque pour reproduire ces détails.

A LIÈGE, pendant la journée d'hier la crue a encore augmenté.

A HERSTAL, à Jupille, a Charatte et Argenteau, a Hermalle, a Visé, a Eydden et a Maestricht, partout l'inonadation est maîtresse du terrain.

Les usines de de la Vieille Montagne sont partiellement envahies ; a Tilff, a Esneux, a Comblain-au-Pont, a Barvaux, l'Ourthe a partout débordé.

A HUY, les ateliers de la grande papeterie de Godin sont sous l'eau.

A GAND, les eaux ont subi une forte crue, dans les environs tout est sous l'eau; dans la Flandre occidentale toutes les prairies sont pour ainsi dire inondées.

A NAMUR, la ville et la campagne présentent un spectacle de désolation sans exemple depuis près d'un siècle.

EN ALLEMAGNE

Nous recevons de notre correspondant de Berlin la dépêche; suivante ; « 23 décembre, 1h.45. De plusieurs parties du pays il nous arrive des avis sur les inondations. Il tombe ici, depuis des semaines, une pluie non interrompue accompagnée parfois d'éclairs et de coups de tonnerre. Depuis le mois de septembre nous n'avons pas eu de gelée, le thermomètre n'a jamais été sous zéro depuis octobre, novembre et décembre. »

Le dimanche, 26 décembre, à deux heures et demie, dans l'Hippodrome, rue Nicolas Leblanc, 37, à Lille, M. Depeyre, ancien ministre et l'un des plus éloquents défenseurs de la cause catholique, fera une conférence sur la Liberté religieuse. Cette conférence ayant lieu dans une réunion privée, les invitations seront absolument personnelles, et devront être remises à l'entrée. On peut s'adresser pour plus amples renseignements au bureau du journal ou à l'Œuvre de Saint-Charles Baromée, rue de la Barre, 104.

TRIBUNAL CORRECTIONNEL DE LILLE

Président : M. DE VALROGER
Assesseurs :
MM. MARION et ENLART DE GUÉMY.

Audience du 23 décembre

Affaires de presse. — M. A. Morel de Roubaix, contre le « Propagateur » et contre la « Vraie France ». — Diffamation et fausse nouvelle.

En rendant compte des troubles arrivés à Tourcoing, le 8 novembre dernier, lors de l'expulsion des religieux, le *Propagateur* a écrit que « M. A. Morel, de Roubaix, était au milieu des émeutiers. »

Cette affirmation fait tout l'objet du procès.

M. Morel a porté contre le journal une plainte en fausse nouvelle et diffamation. Il demande 200,000 francs de dommages-intérêts, indépendamment des insertions, amendes, etc.

Me Cléry, du barreau de Paris est au banc des avocats. Il doit plaider pour M. Morel, partie civile. Il est assisté de Me Werquin. M. Morel, plaignant, se tient à côté de ses conseils. Il porte le ruban de la Légion d'honneur.

Comme hier, M le substitut Cottignies, occupe le siége du ministère public.

On fait l'appel des témoins.

Me Cléry, partie civile, a la parole. Il lit les articles de la *Vraie France*. Il y trouve le double délit de fausse nouvelle et de diffamation.

Il en est de même pour le *Propagateur*, avec cette différence qu'il a cité M. Morel, *conseiller municipal* à Roubaix, comme ayant été vu avec les émeutiers.

M. Henri Lefebvre, rédacteur en chef et gérant du *Propagateur* explique comment la note incriminée publiée par lui, est venue au journal.

Il a inséré, sans en être requis, la première lettre de M. Morel, et dans les termes que M. Morel a demandés.

Pour la seconde partie de l'article, c'est la *Gazette de Tourcoing* qui l'a inspiré.

M. Vittrant, de la *Vraie France*, prend la responsabilité de l'article incriminé.

AUDITION DES TÉMOINS

1er témoin. — M. Moïse Rogier, négociant. Il a entendu M. Morel se plaindre du tort que lui faisaient les troubles de Tourcoing. C'est le 26 ou 27 novembre que le témoin a entendu cela. En allant à Marcq avec M. Vanhoutrive, le témoin a entendu encore : « cela coûtera cher à M. Morel. »

2e témoin. Etienne Letourneur, lieutenant de gendarmerie à Roubaix.

Il a entendu nommer le fils Morel. Il a fouillé le cabaret où on disait qu'il était et ne l'a pas trouvé. C'est par la rumeur publique que les gendarmes ont appris cela.

3e témoin. Ernest Moulis, 41 ans, maréchal-des-logis de gendarmerie, à Tourcoing, a entendu dire que M. Morel fils était dans le cabaret de Foi. Il dit que le brigadier Fried a trouvé un individu ressemblant à cet individu, mais que ce n'était pas lui, au dire du gendarme Mariscal.

D. Croyez-vous qu'il soit faux que M. Morel fils était à Tourcoing.

R. Je n'en sais pas plus.

4e témoin. Adolphe Mariscal, 34 ans, gendarme à cheval, à Roubaix. La rumeur publique disait que M. Morel fils était dans la foule. On nous dit qu'il était dans un estaminet près de la gare. C'était un individu lui ressemblant quelque peu.

5e témoin. Emile Burette, 52 ans, négociant à Roubaix. M. Morel a demandé au témoin s'il était à sa connaissance qu'on signait un engagement, à Tourcoing, pour ne plus fournir d'ouvrage à M. Morel. Il dit qu'il a appris le fait d'un employé qu'il nomme.

6e témoin. — M. Dujardin, négociant 33 ans ignore si Morel, fils, était à Tourcoing, le 8 novembre.

7e témoin. — Constant Sirenens, représentant de commerce, a entendu divers négociants dire que tout cela ferait tort à M. Morel. Il cite M. Playoust. MM. Ed. et Alp. Six, Lefebvre, Tiberghien. etc., clients ordinaires de M. Morel.

8e témoin. — Adolphe Desnouby, 44 ans, représentant de la maison Morel, demande la permission de lire ses renseignements, dont il a, dit-il, une fort longue liste.

M. Camille Scalabre m'a dit qu'il ne donnerait plus rien à M. Morel.

M. Charles Lefebvre-Rasson a dit en plein cercle qu'il ne remettrait plus *un poil* de laine à la maison Morel.

Le témoin cite encore d'autres noms. Il dit aussi avoir rencontré entre 5 et 6 heures en revenant de Tourcoing, M. Emile Morel.

D. Croyez-vous qu'il ait pris part aux troubles.

R. Je n'en sais rien, M. Emile Morel est rentré vers 9 et 10 heures.

9e témoin. Rembauville, commissaire central, avait entendu dire que Morel, fils, avait été vu à Tourcoing le 8, chez Florin, cabaretier. Morel fils a commandé et payé 7 chopes. Il ne sait pas pourquoi.

Au cabaret du *Lion d'argent*, 11 chopes; chez Druart, 6 chopes, mais nulle part on n'a dit au témoin qu'il excitait les émeutiers.

On l'a vu chez Fournier également.

Au *Palais de Cristal*, on l'a vu de 8 à 11 h.

9e témoin. Edouard, brigadier de sûreté à Tourcoing, a cherché rue du Tilleul dans tous les cabarets. Il confirme la déposition précédente.

Au *Grand Saint-Hubert*, le cabaretier persiste à dire qu'il n'est pas venu chez lui.

D. Pensez-vous que l'homme à *blouse blanche* n'était pas un contre-maître de Morel.

R. Dans un cabaret, on a vu, dit-on Morel, fils, avec un de ses hommes. Le cabaretier croit que la *blouse blanche* était un employé de la maison Morel.

M. Rembauville, rappelé, dit qu'il n'y a plus, à Tourcoing, d'unité républicaine.

11e témoin. — Louis Buchy, mécanicien, a quitté son travail le lundi 8, à 4 heures. Il a pris son repas jusqu'à 5 heures. Morel fils se trouvait alors à *La Boule d'Or* avec deux ou trois inconnus.

12e témoin. — Auguste Flament, cabaretier au *Saint-Hubert*. Il raconte que ses habitués lui ont affirmé, sur sa demande, que l'on n'avait pas vu chez lui M. Morel fils.

13e témoin. — Carlos Florin, cabaretier, à Tourcoing.

D. — Avez-vous vu M. Morel fils, le 8?

R. — Oui, on m'a dit que c'était là M. Morel fils. Il était avec 4 inconnus. Il ne sait rien de plus.

14e témoin. — Fournier J.-B., cabaretier au *Tilleul*. Il a vu, vers 6 heures, chez lui avec 2 amis, M. Morel qui a payé les consommations.

15 témoin. — Auguste Coquerel, cabaretier du *Lion Blanc* a vu au comptoir, chez lui, M. Morel buvant avec 4 ou 5 autres, dont son domestique. Il n'en sait pas plus.

16e témoin. — Henri Greard, cabaretier, a vu M. Morel fils, vers 7 heures. Il a payé 7 chopes, son domestique était avec lui.

17e témoin. — Louis Bonte, cabaretier au *Café de Foi*. Le jour de l'émeute il ne sait rien de l'affaire.

18e témoin. — Céline Deberghe, 19 ans, cabaretière au *Palais de Cristal*, a vu M. Morel fils, de 8 h. à 11 heures du soir. Il bu avec 4 ou 5 personnes. Le témoin a entendu Morel dire qu'il fallait toujours respecter les gendarmes.

19e témoin. — Félix Delberghe, 21 ans, était chez M. Dufiot, *Café de la Guerre*, ou lui a demandé de reconnaître le sieur Morel, mais il prenait un autre pour lui.

20e témoin. — Six-Vandenbulke, 30 ans, négociant, a vu vers 6 heures, M. Morel fils et 3 ou 4 individus chez Fournier.

21e témoin. — Camille Scalabre, 24 ans, industriel. Le témoin n'a pas vu le lundi M. Morel fils, mais le mardi, à la Bourse de Roubaix j'appris par M. Six que M. Morel fils, escorté de son domestique, le *Cuirassier*, se trouvait la veille à Tourcoing. Le témoin n'avait encore rien lu dans les journaux.

Quant aux torts causés au sieur Morel, j'a donné une commission importante à M. Morel

Le témoin a la certitude que personne n'a pensé à M Morel père.

M. le commissaire central, rappelé, dit qu'il a appris les faits sur Morel fils, le jour même.

Le témoin C. Scalabre n'a jamais cru qu'aucune liste ait circulé.

22e témoin. Gustave Baudelet, 27 ans. Dès le lendemain de l'émeute, divers témoignages lui sont venus. M. Duvilliers a raconté avoir vu Morel une allumette à la main.

Le témoin cite divers témoignages entre autres : M. Dervaux a entendu la fille de son perruquier raconter qu'elle avait entendu Morel fils dire : « Ce n'est encore rien; on verra alors ce que je sais faire. »

23e témoin. M. Auguste Lefebvre. Au moment où la gendarmerie refoulait les émeutiers, le fils Morel était au cabaret Florin. Le témoin n'a pas appris qu'une liste contre Morel eut circulé.

24e témoin. Edmond Forcade a dit chez son perruquier, le lendemain des émeutes. C'est triste, de voir les étrangers venir tout brouiller ici. On a dit, en voyant passer des émeutiers : n'est-ce pas le fils Morel ? Et lui, se retournant : oui, oui et vous verrez mes exploits !

25e témoin. Emile Duvilliers, négociant. Il a entendu parler de Morel fils seulement le mardi. Divers témoins racontaient avoir vu Morel au milieu des groupes. Il disait, racontait-on, qu'une allumette allumée à la main il criait : Si un calottin passe, je lui brûle la cervelle.

M. Gréard, le cabaretier a dit au témoin que Morel fils était accompagné de son domestique.

M. Le ebvre-Poissonnier aurait dit avoir vu Morel fils, remettre à quelques-uns, dans l'entrebaillement d'une porte, quelque chose en disant des mots, dont le dernier était : peur et le premier, tenez ! J'ai compris et traduit : « Tenez, n'ayez pas peur. »

M. E. Duvilliers dit que personne à Tourcoing n'a pu s'imaginer qu'il s'agissait de Morel père. L'article n'a donc pu lui faire le moindre tort dans le commerce.

26e témoin. Stanislas Stalens, aiguiseur de cardes, a vu M. Morel fils, avec une bande d'ouvriers au cabaret du *Lion-Blanc*. On disait : il faut prendre les calotins ! Morel payait à boire, il était alors 6 heures 1/4 du soir.

27e témoin. Charles Deberghe, mécanicien, a vu aussi une bande entrer avec Morel fils au *Lion-Blanc*, en chantant : il faut les pendre ! Morel a commandé à boire.

28e témoin. N., domestique, dit qu'en buvant une chope chez Florin, il a vu Morel fils, qui lui a offert à boire. — Merci, monsieur. — N'ayez donc pas pe